

CQP – APAM

Mention : Karaté et disciplines associées

Année 2011/2012

Identification du candidat :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] []

E.mail :

Nationalité :

Photo
d'identité
à coller

Situation au regard de l'emploi

Etes-vous :

Salarié(e) Type de contrat : (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.)... Handicapé(e)

Adresse employeur :

Demandeur d'emploi inscrit : Depuis le : N° identifiant :

Sans emploi non inscrit oui non

Bénéficiaire du RSA oui non

Durée totale de votre **expérience professionnelle ou non** (y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise en charge envisagée pour votre formation :

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :

A la **caisse** de (ville, département) :

A quel **titre** (personnel, ayants droit, étudiant...) :

N° de **sécurité sociale** : [] [] [] [] [] [] [] []

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG –DUT

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat,... etc

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD le 1^{er} mars 2012

Ligue Lorraine de karaté
et disciplines associées
Service formation

18 rue Héré
54000 NANCY

Conditions d'exercice du titulaire d'un CQP karaté et disciplines associées

Le titulaire du CQP APAM enseigne en autonomie le karaté et les disciplines associées, à titre rémunéré dans le cadre d'une activité accessoire ou occasionnelle jusqu'au premier niveau de compétition :

- 300h par an au groupe 4 de la CCNS et majoration de 25 % au delà,
- les mercredis et les samedis pendant l'année scolaire, dans les structures de plus de 200 adhérents,
- à raison de 4 séances maximum par semaine pendant l'année scolaire, dans les structures de moins de 200 adhérents,
- à l'exclusion du temps scolaire contraint,
- à l'exclusion du secteur du tourisme,
- sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à l'exercice de la fonction d'assistant professeur arts martiaux en cours de validité.

Ses activités sont:

- Conçoit un projet d'enseignement dans le cadre de sa mention :
- Met en œuvre son projet d'enseignement dans le cadre de sa mention
- Participe au fonctionnement de la structure

Le titulaire du CQP possède les compétences suivantes :

- il prend en compte les objectifs de la structure qui l'emploie ainsi que les capacités et attentes de ses élèves pour concevoir son projet d'enseignement ;
- il prend en compte les dispositions règlementaires pour assurer une pratique sécuritaire ;
- il mobilise les connaissances scientifiques, pédagogiques et didactiques nécessaires à la conception de son projet d'enseignement ;
- il définit les objectifs de son projet d'enseignement en fonction des publics qui lui sont confiés ;
- il détermine ses contenus d'enseignement et les méthodes pédagogiques adaptées au contexte dans lequel il intervient ;
- il programme son enseignement dans les différents temps du pratiquant (la séance, le cycle, la saison, la carrière) ;
- il organise les animations qui prolongent son enseignement (stages, démonstrations, interclubs, forum, réunions d'information, ...) ;
- il prévoit les modalités d'évaluation de son projet et de ses élèves
- il gère le matériel dont il dispose ;
- il prend en charge les différents publics et présente son action ;
- il met en œuvre les séances visant à la découverte, l'initiation ou le perfectionnement des pratiquants (organisation matérielle, démonstrations et consignes) ;
- il s'adapte en temps réel aux réactions des pratiquants en proposant les aménagements nécessaires pour favoriser leur progression ;
- il garantit les conditions de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre des séances qu'il dirige ;
- il maîtrise les gestes techniques nécessaires à la conduite de l'activité de découverte, d'initiation ou de perfectionnement (jusqu'au 1er dan ou grade équivalent) ;
- il valide les grades kyu inférieurs au 1er dan et prépare ses élèves au 1 dan et au dessus ;
- il prépare et accompagne ses élèves à un premier niveau de compétition dans les mentions qui en propose ;
- il évalue les résultats de son action et adapte ses contenus ;
- il réalise un bilan de son enseignement et en rend compte à la structure qui l'emploie.
- il accueille, informe et oriente le public ;
- il veille au respect des normes réglementaires et techniques (hygiène, sécurité, matériels, règles techniques ...)
- il peut participer aux tâches liées à l'inscription au club et aux activités fédérales ;
- il peut être amené à faire la promotion des activités qu'il encadre et de la structure qui l'emploie ;
- il peut être amené à participer à l'organisation de manifestations sportives (stage club, démonstration, compétition, déplacement d'équipes etc...).

Organisation de la formation

50 heures de formation du 1^{er} au 7 juillet 2012

AIDE AU FINANCEMENT

- Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer vos formations, en totalité ou en partie. L'accès aux dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, au regard de l'emploi.
- **Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection, au moins un mois avant le début de la formation.**

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Si vous êtes âgé(e) de **moins de 26 ans**, contactez la **Mission Locale** de votre secteur.

- **Salarié** (CDI – CDD – Contrat aidé) : vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)).
- **Travailleur indépendant** : vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.
- **Sans emploi** :
 - demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ou non inscrit (dans ce cas, il vous est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller (attention : toujours honorer les rendez-vous qui vous seront donnés)).
 - allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale).
- **Personne en situation de handicap** : prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part, avec votre assistante sociale si vous êtes pris en charge.
- **Sportif de haut niveau** : prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

- Attention** :
- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation ou après le début de la formation (**à prévoir au moins 1 mois avant**).
 - 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
 - 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Questionnaire sur votre situation

Vous êtes salarié (e) :

Demande de CIF ? Oui Non

Si oui, accepté ? Oui Non

Demande de DIF ? Oui Non

Si oui, accepté ? Oui Non

Vous êtes salarié (e) de votre club de karaté ou D.A.

Quel est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de votre club ?

Vous êtes demandeur d'emploi ? Oui Non

Vous êtes inscrit à Pôle Emploi ? Oui Non

Vous avez moins de 26 ans ? Oui Non

Vous êtes travailleur indépendant ? Oui Non

Vous êtes reconnue personne handicapée ? Oui Non

Vous êtes ou avez été sportif (ve) de haut niveau, reconnu(e) par le Ministère chargé des sports ?

Oui Non

Investissement dans le milieu sportif

Fédération d'appartenance : _____

Club d'appartenance : _____

N° _____

N° de licence : _____ (Joindre obligatoirement la photocopie)

Ligue : _____

Structure d'accueil pour la période « en entreprise » : _____

Nom du Président : _____ Téléphone : _____

@ :

Etes-vous pratiquant dans votre club ?

Oui Non

Discipline pratiquée : _____

Grade : _____ (joindre la photocopie du diplôme)

Etes-vous bénévole dans votre club ?

Oui Non

Etes-vous dirigeant de votre club ?

Oui Non

Faites-vous partie du Comité ou de la Ligue ?

Oui Non

Etes-vous titulaire d'un diplôme d'arbitre ?

Oui Non

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ?

Oui Non

(Précisez le nom de l'employeur ou du club) : _____

Diplôme sportif :

Diplôme fédéral Précisez :

BAPAAT Date :

TC 1 Date :

BEES 1 Précisez :

BP JEPS Précisez :

DE JEPS Précisez :

AUTRES Précisez :

Conditions d'inscription

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation,
- Etre titulaire soit de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, soit de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou titre équivalent,
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du karaté ou d'une discipline associée,
- Etre titulaire du 1^{er} dan de karaté et disciplines associées délivré par CSDGE de la fédération française de karaté et disciplines associées.

Tests de sélection

Les épreuves d'entrée auront lieu de mai à juillet 2012

Entretien sur dossier

Durée : 30 minutes

Phase de positionnement

Du mai à juillet 2012

Le positionnement correspond à l'analyse de la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du diplôme concerné et d'autre part, aux acquis du stagiaire. Il conduit à la construction d'un Parcours Individualisé de Formation (PIF) qui tient compte de ses capacités d'apprentissage et de ses possibilités de formation (statut, disponibilité, ...) Ce parcours est négocié entre l'organisme de formation et le candidat. Celui-ci se voit alors proposer la signature de son contrat de formation.

Il est à noter que ce n'est pas un bilan de compétences tel que l'institue l'article L900-2 du code du travail, ni une procédure de validation des acquis de l'expérience.

Il permet éventuellement au candidat de se présenter à des épreuves d'évaluations certificatives suite à un allègement de séquences de formation.

Il est proposé une séance collective de présentation de la formation et du dispositif du positionnement. Cette séance sera suivie par un travail individuel des stagiaires sur :

- leurs diplômes,
- leurs expériences,
- leurs compétences,
- leurs dispositions,

Enfin, le positionnement sera conclu par des séances d'entretien individuel avec l'un des formateurs.

Tarifs de la formation

Frais d'inscription : 30 € (non remboursables)

Coût de la formation : 550€

soit total Général de 580€

Restauration et hébergements

Hébergements et restauration les plus proches

Relais de la Poste

42 bis rue Victor Hugo 54700 Pont à Mousson tél 03 83 82 27 21 www.hotel-relais-de-la-poste.com

Le Bodega**

148 rue du Bois-le-Prêtre 54700 Pont à Mousson tel 03 83 81 04 47 www.hotel-labodega.com

Européen**

162 avenue de Metz 54700 Pont à Mousson tel 03 83 81 07 57 www.hotel-europeen.net

Abbaye des Prémontrés***

9 rue Saint Martin Tél: 03 83 81 10 32 www.residences-hotelières.com

Comfort'Inn Primevère** 210 allée de l'Espace Saint-Martin 54700 Pont à Mousson tel 03 83 81 08 57

www.pont-a-mousson.comfort-inn.fr

Bagatelle*** 47-49 rue Gambetta 54700 Pont à Mousson tel 03 83 81 03 64 www.bagatelle-hotel.com

Hôtel Restaurant Campanile za Grand Pré ZA Lesménils 54700 Pont à Mousson **tél 03 83 81 00 42**

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** à la
Ligue Lorraine de Karaté et Disciplines Associées

Service formation

18 rue Héré 54000 NANCY

au plus tard le 1^{er} Mars 2012

Coordonnateur: Aurélien TARGA

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur que :

- j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,

et sollicite mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **CQP APAM mention Karaté et disciplines associées** organisée **du 1^{er} juillet 2012 au 7 juillet 2012**.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : _____ Signature de (de la) candidat(e) :

ATTENTION :

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

- Photocopie soit de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du karaté ou d'une discipline associée **datant de moins de 3 mois**.
- Un exemplaire de votre curriculum vitae détaillé précisant notamment votre expérience et éventuellement, pédagogique.
- Dossier : projet professionnel et exposé des motivations (document ci-joint).
- 2 **photos d'identité** dont l'une collée sur la première page de ce dossier.
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de la Ligue Lorraine de karaté et disciplines associées, d'un montant de **30,00 €** pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte n'est pas recevable.**
- Si vous êtes français(e) une copie recto verso (signée) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité**.
- Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**.
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense**.
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).